



## LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,  
Chers concitoyens,

L'an dernier, à pareille époque, j'écrivais que l'année 2020 resterait marquée dans nos mémoires comme l'année COVID. Malheureusement l'année 2021 sera marquée du même sceau. Espérons qu'en 2022 un cours plus normal de nos vies soit à nouveau de mise ! Je tiens tout particulièrement à remercier les acteurs communaux qui ont fait le maximum pour atténuer les répercussions de cette crise : nos commerçants, l'ensemble du personnel communal, l'ensemble de l'équipe pédagogique, le personnel de l'ADMR, les nounous de la MAM, les associations notamment celles au contact des enfants de la commune : la bibliothèque municipale, la section tennis ASPTT, la crèche la Farandole, YAK danser...

Cette crise sanitaire et l'équation du changement climatique complexifient pas mal de choses et nous y sommes confrontés tous les jours. Une des premières répercussions est que l'ensemble de nos grands projets prend du retard, essentiellement à cause des lourdeurs administratives qui nous rongent mais aussi au regard des problèmes d'approvisionnement, de prix et de personnels que rencontrent nos entreprises.

Néanmoins nous ne sommes pas restés les bras croisés. Nous avons entre autres, créé à l'école, une deuxième cour de récréation, revêtu en enrobé la piste cyclable le long de la RD 813, construit avec le concours de l'Agglo d'Agen le WC aire de camping car, déployé le réseau WIFI européen, avec Enedis déplacé le transformateur obérant l'extension du cimetière de Lusignan Grand, arboré à Cardonnet l'espace « parc des Droits de l'Enfant », adapté nos 3 logements aux exigences de la location longue durée, contractualisé avec TDF l'implantation d'une antenne GSM près des services techniques, doté notre école de moyens numériques nouveaux....

Vos élus, votre commune, s'investissent aussi dans d'autres domaines :

- Nous avons soutenu un projet d'adduction d'eau porté par Amadea sur Madagascar qui s'est vu subventionné en totalité par l'agglomération d'Agen et l'Agence de l'Eau.
- Nous avons accueilli la COOP 47 à l'espace Uria Monzon, nous travaillons sur des projets de générateurs photovoltaïques, etc...
- Nous avons pris aussi bon nombre de décisions importantes lors des cinq conseils municipaux de l'année comme approuvé l'extension du périmètre de l'Agglo à la communauté de PAPS...

En matière de voirie le SIVAC, gestionnaire de notre voirie a été confronté à des travaux lourds, non prévus, avec notamment les réfections de la route de l'Espagnol emportée par un glissement de terrain mais aussi celle du pont sur le Seychet menaçant ruine.

La suppression de la taxe d'habitation, partie de l'assiette fiscale du SIVAC, a impacté les seuls propriétaires fonciers. Cela n'est pas acceptable. Je vous invite à prendre connaissance, page suivante, du courrier que j'ai adressé à ce propos à nos parlementaires, au président de l'Amicale des Maires et au Premier Ministre.

Permettez moi malgré tout, au nom du Conseil Municipal, de vous présenter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux pour l'année 2022, vœux de santé et prospérité et tout particulièrement pour celles et ceux qui sont dans la difficulté. Que 2022 soit pour eux plus sereine, plus clémente et chargée d'espoir.

Je formule également le vœu que tous, nous nous mobilisions et apportions chacun notre pierre à la lutte contre le dérèglement climatique.

**Pierre Delouvié**

# COMMUNICATION MUNICIPALE : MISE AU POINT CONCERNANT LA TAXE FONCIÈRE



Z.A. de Borie – 1, Impasse Lapérouse  
47480 Pont-du-Casse  
Tel 05-53-66-12-80 – Mail sivac47@wanadoo.fr

Pont-du-Casse le 5/11/2021

Madame, Monsieur, chers Collègues,  
Cher(e)s propriétaires

Objet : Augmentation TFB

J'ai, comme tous les propriétaires contribuables du SIVAC, été très désagréablement surpris à réception de mon avis d'imposition. En effet j'ai constaté une augmentation de 2,78 points du taux de TFB alors que le produit attendu par la commune de St Hilaire de Lusignan est inchangé depuis plusieurs années.

J'ai de suite demandé des explications aux services financiers de Lot et Garonne et la réponse de son directeur est on ne peut plus claire « l'Etat n'a pas compensé la suppression de la TH et a reporté sur la TFB le produit perçu au titre de la TH ». Ces mêmes services interrogés bien en amont sur le sujet pensaient compensation !

Cet effet indésirable, caché par les services de l'Etat, est inacceptable et scandaleux. Il crée une inégalité discriminante au regard du service public rendu. N'y a-t-il pas sur les frontons de nos mairies « .., Egalité, ... » ? Cela n'aurait-il plus de sens ?

J'ai immédiatement saisi le Président de l'Amicale des Maires en lui demandant de saisir les plus hautes instances afin de corriger cette criante injustice. J'ai fait copie de ce courrier à nos parlementaires ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Lot et Garonne.

Ce jour, cette requête, notre requête est portée par l'Amicale des Maires de France auprès du gouvernement et par les Sénatrice et Sénateur de notre département auprès de la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

La position de l'Etat n'est pas acceptable, si la compensation auprès du SIVAC n'est pas possible elle doit se faire auprès des communes qui abonderont le budget du SIVAC de cette compensation.

Je ne peux pas imaginer qu'il ne soit pas donné une suite favorable à notre juste requête, j'ai encore en mémoire les mots du candidat MACRON « l'Etat compensera à l'euro près la suppression de la TH... »

Bien à vous

Pierre Delouvié,  
Président du Syndicat de Voiries d'Agen-Centre



Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'Agglomération d'Agen compte jusqu'à ce jour 31 communes et presque 100 000 habitants. Elle est compétente pour gérer divers services aux usagers :

- La collecte et le traitement des déchets
- Les transports publics
- La gestion de l'eau potable, de l'assainissement et les eaux pluviales urbaines
- L'urbanisme, l'instruction des autorisations et le droit des sols
- La protection contre les inondations et la valorisation des sites naturels
- Le développement économique et touristique
- La voirie et l'éclairage public communautaires
- La gestion d'espaces culturels ou sportifs d'intérêt communautaire
- Le développement durable
- La politique de la Ville et le lien social (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)

L'objectif est de faire à plusieurs ce qu'une commune ne pourrait faire seule. C'est donc un véritable espace de solidarité économique et social qui, en dehors de tout clivage politique, oeuvre dans de nombreuses compétences.

## L'agglomération d'Agen et les sujets d'actualité :

- **Nouveaux statuts et nouveau périmètre** : les statuts de l'Agglomération (qui datent d'avril 2013) ont accompagné son développement mais présentaient dans certains domaines (routes, petite enfance,...) une disparité de traitement sur le territoire. Ces statuts ont été retravaillés dans ce sens et adoptés lors du conseil communautaire du 8 juillet 2021. Ils entreront en vigueur au 1er janvier 2022.

Parallèlement, à la même date, après avis favorable de la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale), son périmètre sera porté de 31 à 44 communes par sa fusion avec la communauté de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (la PAPS) qui comprend les communes de Beauville, Blaymont, Cauzac, Dondas, Engayrac, La Sauvetat-de-Savères, Puymirol, Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Martin-de-Beauville, Saint-Maurin, Saint-Romain-le-Noble, Saint-Urcisse, Tayrac.

- **Eau potable** : l'Agglomération s'est engagée réglementairement dans le remplacement, sur 3 ans, de toutes ses canalisations génératrices de CVM (gaz dissous dans l'eau) pour des raisons de santé publique mais également dans un renouvellement accru des canalisations fuyantes dans un souci d'économie et de préservation de la ressource en eau. Ces investissements, dont le montant est de l'ordre de 8 millions d'euros sur 5 ans, auront une répercussion sur la facture d'eau de l'ordre de 1,5 euro par mois.

Dans ce domaine l'Agglomération et son délégataire Eau de Garonne ont mis en place une politique d'aide aux familles en difficulté. Ce dispositif appelé PASS EAU est un outil financier à disposition des communes et de leurs CCAS.

- **LGV Bordeaux Toulouse** : Sollicitée, l'Agglomération d'Agen participera à son financement à hauteur de 18,7 millions d'euros à partir de 2028 sur une durée de 40 ans.

A titre de comparaison, cette somme correspond, à peu de chose près, à l'économie générée par l'arrêt de la ligne aérienne Agen/Paris, arrêt également bénéfique en terme de bilan carbone.

- **Ordures ménagères, éclairage public** : l'année 2022 sera une année de transition vers des services toujours adaptés aux besoins mais intégrant une dimension économique et environnementale accrues.

## INFOS LOCALES

### Les enfants de L' ALSH préparent Noël



À l' occasion des fêtes de fin d'année, les enfants du centre de loisirs, avec leurs animateurs, ont confectionné, pendant plusieurs séances d'activités manuelles, des panneaux sur le thème de Noël. Petits biscuits, sapins ou encore sucres d'orges ont été réalisés pour être ensuite déposés, le mercredi 1<sup>er</sup> décembre lors d'une activité ludique, dans une partie du village. Bonne



humeur, rigolade et enthousiasme étaient au rendez vous pour terminer ce projet de décoration. Magali et Lionel soulignent ce moment chaleureux et convivial lors des ateliers car les enfants ont pris beaucoup de plaisir et se sont investis à leur côté pour mener à bien ce projet lancé avec Morgane. Les enfants qui ont participé auront à cœur de montrer à leurs familles leurs créations signées "ALSH" par leurs petites mains".

### Chantier citoyen à Saint Hilaire

Le chantier citoyen est ouvert à tous les collégiens de la commune et se déroule sur une semaine en été. Des activités d'intérêt collectif et à dimension pédagogique, axées sur des domaines variés comme l'environnement et le développement durable, sur la solidarité ou la mixité sociale.



Photo la Dépêche

La commune de Saint Hilaire souhaite relancer ces chantiers et permettre ainsi aux jeunes de renforcer leur engagement citoyen. Pendant cette semaine riche en rencontres et échanges, les jeunes travailleront 4 jours sur l'amélioration du cadre de vie communal dans le respect d'une démarche environnementale.

En échange de leur implication et de leur collaboration, le dernier jour sera réservé à une sortie sportive ou culturelle.

Si votre enfant souhaite participer à ce chantier, vous pouvez contacter la mairie qui vous guidera dans les démarches à suivre.

### Villes, villages et maisons fleuries



Le jury du label Villes, villages et maisons fleuries a récompensé cette année la commune de St Hilaire de Lusignan en lui remettant le « fleuron d'ornement 2021 ».

Par son choix de plantations méditerranéennes, la commune a mis l'accent sur le côté environnemental (économie d'eau) ce qui a été apprécié par les membres du jury lors de leur visite.

### POT DE DÉPART DE SYLVIE GARRIGUES



Mercredi 1er décembre, la municipalité a honoré Madame Sylvie Garrigues, ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), à l'occasion de son départ à la retraite. Monsieur le Maire, accompagné d'élus et de ses collègues, l'a remercié pour son implication depuis plus 30 ans, en 1990 lors de la création du jardin d'enfants puis jusqu'à ce jour au sein de l'école maternelle.

Puis, Monsieur le Maire lui a remis la médaille du travail ainsi qu'à Madame Nathalie Casabo Vila, employée au service de restauration scolaire, pour leurs 30 ans de service.

## MODALITES DE LOCATION des SALLES

Par délibération en date du 1er septembre 2020, le conseil municipal a défini les modalités et les tarifs de location des salles municipales.

### ESPACE CULTUREL URIA-MONZON (Salle des fêtes du bourg)

Location réservée aux administrés  
du 1er avril au 30 octobre.

Les non-résidents pourront louer  
en dehors de cette période

TARIF :

500 € pour les résidents

1150 € pour les non-résidents

### SALLE DES FÊTES de CARDONNET Réservée uniquement aux administrés

TARIF : 200 €

Pour chacune de ces salles, le montant de la caution, payable au moment de la signature du contrat de location, sera de 1 500 €. Cette somme sera remboursée au moment de la remise des clés en fonction de l'état des lieux.

Restrictions d'usage :

- Ces salles ne seront mises à disposition des usagers que pour des événements familiaux, tels que baptêmes, mariages ... sur présentation d'un justificatif.
- Exceptionnellement, elles pourront être louées pour des événements tels qu'anniversaires de mariage par exemple, sur demande écrite qui devra être avalisée par le bureau municipal.

## COOP 47 et les ARBRES

Comme vous avez pu le lire dans le mot du maire, notre commune s'est mobilisée pour accueillir le 23 novembre la COOP 47. Cette conférence (1) sur le climat organisée par le Cluster Eau et Climat 47, présidé par Jean François Berthoumieu, travaille sur les problèmes engendrés par le dérèglement climatique à l'échelle de notre territoire. Ces principaux ateliers ont traité de l'eau et de l'arbre.

En matière d'arbres, Frédéric Ségur, directeur du service arbres et paysages du Grand Lyon, a démontré l'importance de l'arbre en ville et son potentiel de rafraîchissement.

L'engagement de notre commune dans cette voie a été conforté par cet exposé. En effet nous avons commencé des actions dans ce domaine depuis plusieurs années et avons, ce mois de novembre, fait de nombreuses plantations à Cardonnet et à St Hilaire près de l'espace Uria Monzon, en bordure de Garonne et du Bourbon.

Nous poursuivrons nos actions dans les années à venir car, en plus de nous rafraîchir, l'arbre est également un piège à CO<sup>2</sup> et, même s'il ne le détruit pas, le bilan final est tout de même largement positif. Nous espérons également, à travers ces quelques lignes, sensibiliser tout un chacun à l'importance de ce geste : plantez des arbres dans vos jardins (pas trop près des maisons) pour avoir moins chaud en été et si vous avez de l'eau (de pluie stockée ou puits) arrosez les en période de canicule. Ils évapotranspireront plus que vous ne leur en apporterez !!!

(1) Pour en savoir plus sur cette conférence : lien amenant directement vers l'article de la COP 47 : <https://www.quidam-hebdo.com/post/avec-la-cop-47-le-lot-et-garonne-regorge-d-id%C3%A9es-en-faveur-du-climat>

## ÉTAT CIVIL SECOND SEMESTRE 2021

### DÉCÈS

- BOURROUSSE Christian
- BRU veuve MATTIVI Simone
- LOUBLANCHES veuve JABET Hélène, Simonne, Blanche, Marie, Louise
- POUYANNE Jean-Pierre, Victor, Louis

### MARIAGES

- FERRERE Didier, Philippe, Maurice et TANCOGNE Nadine, Gina, Emilienne
- FOURNIER Sébastien et ROQUES Caroline, Pascale

- GRASSET Elodie et COLSON Audrey, Françoise, Gwenaëlle

### NAISSANCES

- BARBERIN Ambre, Marie
- BULENS Eléa, Eva
- FOURNIER Marin
- MARBACH Roméo, Louis, Eugène
- MARQUES Mathis
- MONDIN Naël
- MONDIN Gabin
- MONTEIRO Elina

**pour tous,  
toute la vie,  
partout**

L'ADMR est un réseau associatif (loi 1901, à but non lucratif) de services à la personne. Elle intervient de la naissance à la fin de vie et couvre tous les champs de services à la personne : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

Au-delà de la prestation technique, l'humain est au cœur de notre action. Les salariés et bénévoles sont à votre écoute pour trouver la solution adaptée à vos besoins. L'ADMR de Saint Hilaire de Lusignan intervient sur les communes suivantes : Saint Hilaire de Lusignan, Colayrac Saint Cirq, Agen, Foulayronnes, Clermont Dessous, Lusignan Petit ... La mission première de l'ADMR est de porter son aide à l'ensemble de la population, (personnes âgées, personnes handicapées, action socio-éducative).

Lorsqu'on avance en âge, qu'on est en situation de handicap ou malade, bénéficiaire d'un

accompagnement pour effectuer les actes de la vie s'avère souvent indispensable.

L'ADMR s'adresse aussi à des personnes autonomes (ménage, garde d'enfants ...)

Vous souhaitez exercer un métier valorisant et utile tourné vers l'autre ? Au féminin comme au masculin venez enrichir notre équipe en nous rejoignant.

Envoyez votre CV à :

ADMR SAINT-HILAIRE de LUSIGNAN

348 avenue Jean François-Poncet

47450 SAINT-HILAIRE de LUSIGNAN

Tel : 05 53 67 66 59 / 06 68 55 47 50

Mail : asso.sthilaire@fede47.admr.org

## BIENVENUE : aux 5 entreprises nouvellement installées

La Commune est heureuse d'accueillir de nouveaux artisans/commerçants :

- Julien CHEVALIER - taxi 06 85 82 53 34
- Les Pierres du Temps - taille et vente dallage pierres 05 53 48 31 23
- Sébastien LOPEZ - Plâtrerie, Isolation 06 08 70 51 09
- Denis MOUSLI - infogérance pour professionnels 06 58 17 09 57
- Nicolas multiservices – petits travaux à domicile 06 06 52 23 18

## PAROLE A L'OPPOSITION

Salut et Fraternité,

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2022. Si la réalité montre que ce n'est pas gagné, je souhaite que cette nouvelle année nous permette de retrouver cette liberté sans entrave qui nous manque tant.

Une année 2022 pleine d'espoir, celui de se sentir soutenu dans nos difficultés, de renforcer une dynamique locale, associative et citoyenne, de voir éclore des projets structurants et des services au bénéfice de tous, l'espoir d'un vrai engagement démocratique pour un avenir concerté et plus radieux. Pour y arriver, il faut mettre fin au clanisme, aux décisions prises en catimini, sans concertation, comme les hausses de la fiscalité locale (+7%) et celle prévue du prix de l'eau (+8%), mettre fin à l'obstination pour des projets incohérents et onéreux.

Vive l'espoir !

Gaëtan VASTESAEGER.

FB @lavoixasavoir

www.la-voix-à-suivre.fr

St Hilairiennes, St Hilairiens

A l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse les vœux les plus chaleureux de santé, joie et de réussite.

Sur le plan local...

- Voulez-vous une bibliothèque médiathèque à tout PRIX ?

- Voulez-vous une cantine scolaire industrielle à tout PRIX ?

- Voulez-vous donner votre point de vue sur les projets, travaux sur votre commune ?

Il est peut être temps de vous poser ou que l'on vous pose les questions sur certains choix communaux.

Démocratie participative : partage du pouvoir, visant à associer les citoyens aux processus de décisions politiques.

Mes meilleurs vœux 2022, Cordialement.

Jean-Max Courrié Conseiller municipal.

Ensemble l'Avenir de St Hilaire de Lusignan

# TRAVAUX ET REALISATIONS

## Travaux réalisés et en cours :

### Deuxième cour de l'école :

Une cour de récréation supplémentaire a été mise en service à la rentrée scolaire de septembre. Ces travaux ont été réalisés durant l'été par l'entreprise Colas. Appréciée par l'ensemble des intervenants scolaires elle facilite le temps récréatif car elle permet d'avoir un espace d'évolution distinct pour les grands et les moins grands. De plus, en cette période de crise sanitaire, elle limite le brassage des enfants.

Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par notre personnel communal ; la pose et la fourniture des clôtures ont été assurées par l'entreprise Saint-Hilairienne, CTMG Paysage.



### Piste cyclable :

La piste mixte, piétons vélos, entre la sortie du bourg de St Hilaire vers Bordeaux et la route de Lusignan Grand a été dotée, courant octobre, d'un revêtement en enrobé à chaud la rendant ainsi beaucoup plus confortable. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas pour un montant de 41 703€ TTC. Bien évidemment cet équipement est strictement interdit à tous les engins à moteur.

### WC aire de camping car :

Avec le concours de l'Agglomération d'Agen, un local WC a été construit au niveau de l'aire de camping car. Ce petit bâtiment, indispensable à la propreté du site, a été édifié par l'entreprise Barberin Frères pour un coût de 30 000 € TTC. Sa conception béton et carrelage sur la totalité des parois intérieures tient compte des possibles inondations Garonne.



### Remplacement et déplacement du transformateur hameau de Lusignan Grand :

Ces travaux ont été réalisés par Enedis. Le transformateur a été ainsi sorti de l'emprise du cimetière agrandi et sera intégré dans le futur mur de clôture du site.

### Voirie :

Outre les travaux d'entretien courant, nous avons procédé à la réfection des couches de roulement en plusieurs points de la commune : Routes du Château, de Chabrières (avec zones de croisement), de Madaillan ... au remplacement du caniveau grille au bas de la route de Mellet et à la finition du Pont Seychet : cet ouvrage neuf vient d'être très récemment achevé par la pose de garde corps.



### Plaine des sports :

Ce projet, présenté dans le bulletin municipal de décembre 2020, avance au gré des autorisations administratives. Lors de l'instruction du permis de construire, l'architecte des bâtiments de France nous a demandé de retravailler l'implantation des plateaux sportifs, ce que nous avons immédiatement fait. Le permis de construire pour cette nouvelle implantation, vient de nous être accordé, ce qui nous permet de passer à la phase concrétisation avec la société Amarenco, à qui nous avons confié l'investissement d'un générateur photovoltaïque.

### Bibliothèque municipale :

La conjoncture économique nous a conduit à déclarer infructueux l'appel d'offre sur le projet initial, présenté dans le bulletin municipal de décembre 2020.

Nous avons revu ce projet avec notre architecte afin de l'adapter au nouvel environnement économique et avons relancé une consultation. Nous souhaitons vivement que la raisonnable faisabilité de ce projet se concrétise. En effet, le bâtiment bibliothèque existant, ancien, n'est pas adapté ni à l'usage actuel, fréquentation hebdomadaire des enfants de l'école importante, ni à une rénovation éventuelle du fait de sa vétusté et de sa situation en zone inondable.



# 2022 ANNÉE D'ÉLECTIONS !

## PRÉSIDENTIELLE

- 1er tour le dimanche 10 avril
- 2ème tour le dimanche 24 avril (15 jours entre les 2 tours)

## LÉGISLATIVES (élection du député de la circonscription)

- 1er tour le dimanche 12 juin
- 2ème tour le dimanche 19 juin

**Vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales, vous êtes nouvel arrivant dans la commune et vous souhaitez participer à ces élections ...**

- Vous pouvez d'ores et déjà demander votre inscription jusqu'au 4 mars 2022, pour l'élection présidentielle, et jusqu'au 6 mai 2022, pour les élections législatives.



### Comment s'y prendre :

- À la mairie de votre domicile, sur présentation d'un justificatif de domicile (1) et d'une pièce d'identité
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant les justificatifs de domicile (1) et d'identité et le Cerfa n° 12669\*02 de demande d'inscription
- En ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile (1) numérisés

**(1) Les justificatifs de domicile doivent dater de moins de 3 mois**



Dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire, les jeunes gens de nationalité française (filles et garçons) doivent se présenter à la mairie de leur domicile, munis de leur pièce d'identité et du livret de famille des parents pour effectuer le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire). Ils seront ensuite convoqués pour participer à la journée « défense et citoyenneté » (JDC).

Lors de cette démarche obligatoire, une attestation de recensement leur sera remise. Ce document est indispensable notamment pour s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...).

Ce recensement permet également à l'administration d'inscrire automatiquement le jeune sur les listes électorales à 18 ans sans faire d'autres démarches (sauf en cas de changement d'adresse).

*Pour toutes informations complémentaires, N'hésitez pas à contacter la mairie :  
Tel 05 53 87 52 38*

## INFOS PRATIQUES



### Mairie de Saint-Hilaire de Lusignan

310 avenue Jean François-Poncet  
47450 SAINT-HILAIRE DE LUSIGNAN  
Ouverture du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h  
Tél : 05 53 87 52 38  
E-mail : [mairie@sainthilairedelusignan.fr](mailto:mairie@sainthilairedelusignan.fr)



[www.sainthilairedelusignan.fr](http://www.sainthilairedelusignan.fr)



[@sainthilairedelusignan](https://www.facebook.com/sainthilairedelusignan)

Groupe scolaire :

Tél : 05 53 67 63 24

Ramassage scolaire par

minibus :

Renseignements en mairie

Bibliothèque Municipale :

Ouverture : mercredi de 14 h 30 à 18 h  
et vendredi de 9 h à 11 h.

Fermée durant les vacances scolaires

E-mail : [bibliosthilairedelusignan@gmail.com](mailto:bibliosthilairedelusignan@gmail.com)

Agence Postale :

Ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12h  
et vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Tél : 05 53 87 56 91

ADMR : Services à la personne

Tél : 05 53 67 66 59 ou 06 68 55 47 50

E-mail : [asso.sthilaire@fed47.admr.org](mailto:asso.sthilaire@fed47.admr.org)